



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 72236

Texte de la question

M. Kofi Yamgnane souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les conséquences de la présence d'amiante pour la santé des professionnels de la réparation et de l'entretien automobile. En effet, dans le cadre du décret de 1996, interdisant la revente de véhicules qui comporteraient des pièces en amiante, on a considéré que la présence de ce matériau pourrait présenter des risques majeurs pour la santé de nos concitoyens. Les personnels des garages qui ont assuré pendant de très longues années l'entretien de ces véhicules et qui ont donc été exposés, d'une manière prolongée, à la nocivité de l'amiante ne bénéficient pas quant à eux de mesures particulières pour faire face aux conséquences de cette promiscuité. C'est pourquoi il souhaiterait connaître quelles mesures envisage le Gouvernement pour répondre à ce problème de santé publique et s'il prévoit des mesures particulières pour permettre aux professionnels de ce secteur de bénéficier de conditions de départ anticipé et d'éventuelles indemnités.

Données clés

Auteur : [M. Kofi Yamgnane](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72236

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 412